



Avis de Marché de Services

Avis d'appel d'offres pour le recrutement d'un Cabinet de Conseil pour l'Assistance Technique de CGLU Afrique à la réalisation des prestations prévues dans le cadre du Readiness Programme ciblant la mise à niveau des standards et procédures administratives, financières, d'audit, politique environnementale et sociale, Genre et Inclusion Sociale avec ceux du Fonds Vert pour le Climat pour les entités désirantes être accrédité en qualité d'entité d'accès direct au FVC.

N/Réf : N° AO N°05/2022/FVC

Département émetteur de l'appel d'offres : Département Climat, Biodiversité et Système Alimentaire

Lieu d'exécution de la prestation : Rabat, Maroc

1. Procédure

Restreinte

2. Pouvoir adjudicateur

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

3. Nature du marché

Prix unitaire

4. Description du marché

Prestations de services pour appuyer CGLU Afrique pour l'Assistance Technique de CGLU Afrique à la réalisation des prestations prévues dans le cadre du Readiness Programme ciblant la mise à niveau des standards et procédures administratives, financières, d'audit, politique environnementale et sociale, Genre et Inclusion Sociale avec ceux du Fonds Vert pour le Climat pour les entités désirantes être accrédité en qualité d'entité d'accès direct au FVC.

5. Nombre et intitulé des lots

Lot unique

6. Durée Prévue du contrat (dates prévues de commencement et d'achèvement)

Du 15/10/2022 au 12/02/2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION

7. Éligibilité

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales éligibles à soumissionner. Pour être éligible les candidats doivent justifier d'une expérience probante relative aux termes de référence objet du présent appel d'offres. Ils doivent par ailleurs être valablement constitués comme personnes physiques ou morales et pouvoir justifier de leurs identifiants fiscaux.

8. Nombre de candidatures

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature. Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront rejetées.

9. Interdiction des alliances entre des soumissionnaires

Les candidats éligibles à soumissionner ne peuvent ni s'associer ni établir de relations sous-contractuelles entre eux concernant le marché en question.

10. Possibilités de sous-traitance

Le Consultant est libre de sous-traiter une partie des présentations ne dépassant pas les 50% des présentations prévues dans le cadre de ce contrat.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

11. Date de lancement de l'appel d'offres

5/09/2022

12. Date prévue pour le début d'exécution du marché

15/10/2022

13. Période de mise en œuvre des tâches

15/10/2022 au 12/02/2023

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

14. Critères de sélection

L'évaluation des offres techniques et financières se conformera aux procédures en vigueur retenues par le pouvoir adjudicateur.

Le marché sera attribué suite à une évaluation technique et financière selon les critères ci-dessous :

EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

Les offres techniques seront évaluées selon les critères de sélection ci-après :

Expérience du cabinet et ou de l'équipe proposée dans des prestations similaires au cours des 3 dernières années : 100 points ; les candidats fourniront à cet effet leurs CV's ainsi que les attestations de référence y afférentes.

CANDIDATURE

15. Date limite de réception des candidatures

23/09/2022

Il ne sera pas tenu compte des candidatures reçues après la date limite.

16. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être transmises en français et/ou en anglais au pouvoir adjudicateur :

• **SOIT** par courrier électronique à l'adresse suivante :

mnbou@uclga.org

• **SOIT** par courrier recommandé (service postal officiel), à l'adresse suivante :

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique

Secrétariat Général

22, rue Essaadyine, Hassan – Rabat, Royaume du Maroc

Tél : + 212 537 26 00 62 / + 212 537 26 00 63

Fax : + 212 537 26 00 60

Web : www.uclga.org

Le registre de livraison prouve le respect du délai fixé pour la réception des offres.

• **SOIT** par porteur, déposant directement l'offre auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante :

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique

Secrétariat Général

22, rue Essaadyine, Hassan – Rabat, Royaume du Maroc

Tél : + 212 537 26 00 62 / + 212 537 26 00 63

Fax : + 212 537 26 00 60 - Web : www.uclga.org

Dans ce cas, l'accusé de réception atteste du respect de la date limite de réception des offres.

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché doivent figurer lisiblement dans l'objet de la correspondance mail d'envoi de la candidature et/ou sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

En soumettant une candidature, les candidats acceptent d'être tenus informés de l'issue de la procédure par écrit. Une telle notification est réputée avoir été reçue le jour de son envoi, par le pouvoir adjudicateur, à l'adresse mentionnée dans la candidature.

17. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

18. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français et/ou en anglais.

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES



MARCHÉ DE SERVICES

Avis d'appel d'offres pour le recrutement d'un consultant pour appuyer CGLU Afrique l'Assistance Technique de CGLU Afrique à la réalisation des prestations prévues dans le cadre du Readiness Programme ciblant la mise à niveau des standards et procédures administratives, financières, d'audit, politique environnementale et sociale, Genre et Inclusion Sociale avec ceux du Fonds Vert pour le Climat pour les entités désirantes être accrédité en qualité d'entité d'accès direct au FVC.

A
N/Réf : N° AO N°05/2022/FVC

Important

Lorsqu'il soumet son offre, le soumissionnaire est tenu de respecter l'ensemble des instructions, formulaires, termes de référence, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres. Le soumissionnaire qui ne fournit pas toutes les informations et tous les documents nécessaires dans les délais requis pourra voir son offre rejetée.

Département émetteur de l'appel d'offres : Département Climat, Biodiversité et Système Alimentaire
Lieu d'exécution de la prestation : Rabat, Maroc

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, d'attribution et de mise en œuvre des marchés qui s'appliquent au présent appel d'offres.

1. SERVICES A FOURNIR

Les services requis par le pouvoir adjudicateur sont décrits dans les termes de référence.

2. CALENDRIER

	DATE	HEURE
Visite sur place (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet
Réunion d'information (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet
Date de lancement de l'appel d'offres	05/09/2022	17h00
Date limite pour les éventuelles demandes de clarification adressées au pouvoir	13/09/2022	17h00

adjudicateur		
Date ultime pour les clarifications apportées par le pouvoir adjudicateur	13/09/2022	17h00
Date limite de soumission des offres	23/09/2022	17h00
Entretiens (le cas échéant)	Sans objet	
Date de clôture de l'évaluation des offres techniques	25/09/2022	17h00
Notification de l'attribution	05/10/2022	17h00
Signature du contrat	7/10/2022	17h00
Date de début	15/10/2022	09h00

3. PARTICIPATION, EXPERTS ET SOUS-TRAITANCE

La participation à la présente procédure d'appel d'offres n'est ouverte qu'aux soumissionnaires éligible tel que mentionné dans l'article 8 de l'avis d'appel d'offres.

4. CONTENU DES OFFRES

Les offres, toutes les correspondances et tous les documents relatifs à l'appel d'offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être écrits en français et/ou en anglais.

Chaque offre doit comporter une offre technique et une offre financière.

5. VARIANTES

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante au présent appel d'offres.

6. PERIODE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours après la date limite de soumission des offres ou jusqu'à ce que leur non-sélection leur ait été notifiée. Dans des cas exceptionnels, avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires une prolongation de cette période pour un nombre précis de jours, qui ne peut toutefois excéder 40 jours.

Le soumissionnaire sélectionné doit maintenir son offre 60 jours de plus. Cette période additionnelle de 60 jours est ajoutée à la période de validité quelle que soit la date de notification.

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AVANT LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES OFFRES

Le dossier d'appel d'offres est suffisamment clair pour éviter que les candidats éligibles à soumissionner n'aient à demander des informations complémentaires en cours de la procédure. Si le pouvoir adjudicateur, de sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un candidat, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, il communique ces informations par écrit et simultanément à tous les autres candidats ayant soumissionné.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante, au plus tard le 13/09/2022 avant 17h00 en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché :

A l'attention de

M. Mohamed Nbou Directeur du Département Climat, Biodiversité et sécurité alimentaire

22, Rue Essadiyine, Hassan, Rabat, Maroc

Télécopieur : 0537260060

mnbou@uclga.org

Toute clarification au dossier d'appel d'offres sera communiquée simultanément par écrit à l'ensemble des soumissionnaires au plus tard le 13/09/2022 avant 17h00. Le pouvoir adjudicateur n'a aucune obligation de fournir de clarification après cette date.

Tout soumissionnaire qui, au cours de la période de l'appel d'offres, tente d'organiser des entrevues individuelles avec le pouvoir adjudicateur, est susceptible d'être exclu de la procédure d'appel d'offres.

Aucune réunion d'information n'est prévue.

Aucune visite sur place n'est prévue

Les visites réalisées à titre individuel par les soumissionnaires potentiels au cours de la période de l'appel d'offres ne peuvent être organisées.

8. SOUMISSION DES OFFRES

Les offres doivent être soumises au pouvoir adjudicateur de telle sorte qu'elles soient reçues au plus tard le 23/09/2022 à 17h00. Elles doivent inclure les documents requis au point 4 ci-dessus et être soumises :

- **SOIT** par courrier électronique à l'adresse suivante :
mnbou@uclga.org
- **SOIT** par courrier recommandé (service postal officiel), à l'adresse suivante :
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
Secrétariat Général
22, rue Essaadyine, Hassan – Rabat, Royaume du Maroc
Tél : + 212 537 26 00 62 / + 212 537 26 00 63
Fax : + 212 537 26 00 60
Web : www.uclga.org

Le registre de livraison prouve le respect du délai fixé pour la réception des offres.

- **SOIT** par porteur déposant directement l'offre auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante :

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
Secrétariat Général
22, rue Essaadyine, Hassan – Rabat, Royaume du Maroc
Tél : + 212 537 26 00 62 / + 212 537 26 00 63
Fax : + 212 537 26 00 60
Web : www.uclga.org

Dans ce cas, le registre de livraison prouve le respect du délai fixé pour la réception des offres.

Les offres soumises par tout autre moyen ne seront pas prises en considération.

Dans les cas où les offres sont envoyées par courrier recommandé ou déposées au Secrétariat Général par porteur, elles doivent respecter le principe de la double enveloppe, c'est-à-dire dans un colis ou une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes et scellées, portant respectivement les mentions « Enveloppe A - offre technique » et « Enveloppe B - offre financière ».

Toute infraction à ces dispositions (par exemple, enveloppes non scellées ou mention d'un élément de prix dans l'offre technique) constitue une irrégularité et donne lieu au rejet de l'offre.

Les informations suivantes doivent figurer sur l'enveloppe extérieure :

- a) l'adresse susmentionnée à laquelle les offres doivent être soumises ; la référence de la procédure d'appel d'offres à laquelle le soumissionnaire répond (en l'occurrence N° AO N°05/2022/FVC
- b) la mention «à ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres» ;
- c) le nom du soumissionnaire.

Chaque enveloppe doit contenir une liste de son contenu. Les pages des offres technique et financière doivent être numérotées.

9. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre moyennant une notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise conformément au point 8. L'enveloppe extérieure (et l'enveloppe intérieure correspondante) doit porter la mention « modification » ou « retrait », selon le cas.

10. COÛTS INHERENTS A LA PREPARATION DES OFFRES

Aucun coût supporté par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de l'offre n'est remboursé. L'ensemble de ces coûts sont à charge du soumissionnaire.

11. PROPRIETE DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

12. ÉVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres techniques et financières se conformera aux procédures en vigueur retenues par le pouvoir adjudicateur.

12.1 Évaluation des offres techniques

La qualité de chaque offre technique sera évaluée conformément aux prescriptions contenues dans les termes de référence et des critères d'attribution et à la pondération correspondante figurant dans l'avis de marché du présent dossier d'appel d'offres. Il ne sera fait usage d'aucun autre critère d'attribution.

12.2 Évaluation des offres financières

Au terme de l'évaluation technique, il est procédé à l'évaluation des offres financières pour les offres n'ayant pas été éliminées au cours de l'évaluation technique. Les offres dépassant le budget maximal disponible pour le marché ne sont pas acceptables et seront écartées.

12.3 Choix du soumissionnaire retenu

Le choix de l'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix résulte d'une pondération de la qualité technique et du prix.

12.4 Confidentialité

L'ensemble de la procédure d'évaluation est confidentiel sous réserve des règles du pouvoir adjudicateur en matière d'accès aux documents. Les décisions du comité d'évaluation sont collégiales et ses délibérations se déroulent à huis clos. Les membres du comité d'évaluation sont tenus au secret.

Les rapports d'évaluation et les procès-verbaux écrits, notamment, sont exclusivement à usage interne et ne peuvent être communiqués ni aux soumissionnaires ni à une quelconque partie, à l'exception du pouvoir adjudicateur.

13. CLAUSES DEONTOLOGIQUES/PRATIQUES DE CORRUPTION

- a) Toute tentative d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraîne le rejet de sa soumission et l'expose potentiellement à des sanctions administratives.
- b) Le soumissionnaire ne peut avoir aucun conflit d'intérêts ni lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet.
- c) Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché a été entachée d'erreurs substantielles, d'irrégularités ou de fraude. Lorsque de telles erreurs substantielles, irrégularités ou fraudes sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le contrat.

14. SIGNATURE DU (DES) CONTRAT(S)

14.1 Notification de l'attribution

L'attributaire est informé par écrit que son offre a été retenue.

14.2 Signature du (des) contrats

Dans un délai de 7 jours à compter de la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire signe, date et retourne le contrat au pouvoir adjudicateur.

Le fait pour l'attributaire de ne pas se conformer à cette obligation peut entraîner l'annulation de la décision d'attribution du marché. En pareil cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché à un autre soumissionnaire ou annuler la procédure d'appel d'offres.

15. ANNULATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires sont avertis de cette annulation par le pouvoir adjudicateur. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant qu'aucune enveloppe extérieure d'un soumissionnaire n'ait été ouverte, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut, par exemple, se produire dans les cas suivants :

- lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre convenable, acceptable qualitativement ou financièrement, n'a été reçue ou qu'aucune offre n'a été reçue ;
- lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- lorsque des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du marché ;
- lorsque toutes les offres techniquement acceptables dépassent les ressources financières disponibles ;
- lorsque des erreurs substantielles, des irrégularités ou des actes de fraude au cours de la procédure ont été constatées, notamment lorsqu'elles ont empêché une concurrence loyale.
- lorsque l'adjudication du marché ne respecte pas la bonne gestion financière, à savoir les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités (par exemple le prix proposé par le soumissionnaire à qui le marché doit être octroyé est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas redevable de dommages-intérêts, quelle que soit leur nature, y compris, sans restriction, de dommages-intérêts pour manque à gagner, et quel que soit leur rapport avec l'annulation d'une procédure d'appel d'offres, et ce même dans le cas où le pouvoir adjudicateur a été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis de marché n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

16. VOIES DE RECOURS

Les soumissionnaires estimant qu'ils ont été préjudiciés par une erreur ou une irrégularité durant la procédure d'attribution peuvent introduire une plainte conformément aux lois et procédures en vigueur au Royaume du Maroc.

TERMES DE RÉFÉRENCES

AO N°05/2022/FVC objet de l'Assistance Technique de CGLU Afrique à la réalisation des prestations prévues dans le cadre du Readiness Programme ciblant la mise à niveau des standards et procédures administratives, financières, d'audit, politique environnementale et sociale, Genre et Inclusion Sociale avec ceux du Fonds Vert pour le Climat pour les entités désirantes être accrédité en qualité d'entité d'accès direct au FVC.

1. CONTEXTE

Jusqu'à présent, la définition et la mise en œuvre des CDN au Maroc ont été largement réalisées selon une approche descendante, accordant peu d'attention aux contributions des collectivités territoriales à l'action climatique, ce qui a limité leur impact sur le terrain. C'est également le cas dans la plupart des autres pays africains.

Le Maroc a engagé une réforme ambitieuse de sa gouvernance publique se basant sur l'option décentralisatrice de la régionalisation avancée. Cette option met en avant la localisation des politiques publiques et une plus grande responsabilisation des collectivités territoriales dans leur mise en œuvre.

Le projet pilote de territorialisation des CDN du Maroc dans la Région du Souss-Massa s'inscrit dans cette perspective; il s'appuie sur le cadre du Plan Territorial de Résilience Climatique (PTRC) pour impliquer les acteurs concernés pour sa revue, en mettant notamment en œuvre une approche multi-acteurs et multi-niveaux de gouvernance dans la définition et la mise en œuvre de l'action climatique. Le projet pilote vise aussi à placer les collectivités territoriales au cœur du dispositif de mise en œuvre de l'Accord de Paris. Il devrait permettre de tester en vraie grandeur la démarche ascendante d'élaboration des CDN, en commençant par la définition des contributions définies au Niveau Local (CDLs) dans les différentes collectivités territoriales constitutives de la Région du Souss-Massa. Il va contribuer à la mise au point et l'application de la méthodologie de l'harmonisation des différentes CDLs au niveau de l'ensemble de la région dans le cadre des Contributions Déterminées au Niveau Régional (CDRs). Cette méthodologie va préfigurer la démarche à suivre dans le processus de révision des CDN, suivant une approche ascendante, se basant sur les CDLs et les CDRs. Le projet pilote permettra de systématiser cette démarche.

Il est principalement attendu du projet pilote de territorialisation des CDN du Maroc qu'il participe à faire de l'action climatique dans le Souss-Massa l'affaire de tous, et à l'accélération de l'implication des collectivités territoriales et des acteurs pertinents de la Région dans sa mise en œuvre, avec pour objectif d'emprunter une trajectoire conduisant à la bifurcation de la Région du Sous-sol-Massa vers une voie de développement plus durable et plus résilient.

Plus spécifiquement le projet pilote de territorialisation des CDN du Maroc dans le Souss-Massa devrait:

1. Elaborer un portefeuille de projets climat et énergie au niveau des territoires et de la Région du Souss-Massa, qui soit en cohérence avec les objectifs des CDN définies au niveau national;
2. Favoriser l'implication du secteur privé dans le processus de mise en œuvre de la territorialisation des CDN du Maroc

3. Faciliter l'accès direct des collectivités territoriales du Maroc au financement climat, notamment à travers l'agrément de CGLU Afrique comme entité panafricaine accréditée au Fonds Vert Climat pour le compte des collectivités territoriales d'Afrique
4. Contribuer à améliorer la procédure simplifiée d'approbation des projets (SAP) du Fonds Vert Climat
5. Structurer le cadre de partenariat Sud/Sud dans le domaine du processus de territorialisation des CDN

Le projet Readiness a pour objectif de renforcer l'écart et lacunes récemment identifiées liées aux aspects de mise en oeuvre des contributions nationales déterminés NDC à l'échelle des territoires et villes, entre autres :

- Le faible taux de mise en oeuvre des objectifs des CDN au niveau local, et donc la nécessité de donner aux autorités locales les moyens d'améliorer cette mise en oeuvre et de renforcer l'ambition de l'action climatique sur le terrain ;
- l'absence d'un processus clair pour définir les projets locaux qui contribuent activement à l'atteinte des objectifs nationaux des CDN, et donc la nécessité d'avoir une stratégie d'origine claire et de formaliser un mécanisme de collaboration (Memorandum of Understanding - MoU) entre le local et le national les niveaux pour une mise en oeuvre efficace des CDN ;
- le manque d'appropriation des pays africains (et plus particulièrement des villes) dans l'accès aux financements climatiques internationaux, et donc la nécessité d'avoir une Entité d'Accès Direct (DAE) au Fonds Vert pour le Climat (GFC) qui soit capable de combler ce vide et de soutenir les villes à accéder directement au financement climatique ;
- le manque de politiques internes à CGLU Afrique (Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique) pour répondre aux normes d'accréditation, et donc la nécessité de développer les politiques et processus manquants afin de réussir à postuler en tant que DAE ;
- le manque de partage des leçons entre les pays africains en termes de mise en oeuvre locale des objectifs des CDN, et donc la nécessité d'améliorer encore la coopération Sud-Sud sur cette question.

Le projet de territorialisation représente le coeur du Readiness du Fonds Vert pour le Climat autour duquel, l'accréditation de CGLU Afrique, la définition de la stratégie d'implication du secteur privé, le partage de connaissance avec les pays cible sont les axes complémentaires pour répondre à la question de déclinaison des NDC mais aussi de créer une approche ascendante dans la planification et la prise en connaissance de l'action climatique à l'échelle du territoire.

2. AXES DU PROJET READINESS DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT

Afin de combler les lacunes et les défis mentionnés ci-dessus, l'objectif du readiness est de renforcer la capacité de CGLU Afrique pour que l'institution devienne une DAE régionale du GCF, et définir un cadre pour opérationnaliser le processus de territorialisation de la CDN au

Maroc et autres pays d'Afrique. Le projet Readiness est structuré autour de cinq axes suivants :

Appui à l'accréditation au Fonds Vert pour le Climat

CGLU Afrique a été désigné par quatre pays d'Afrique pour l'accréditation au Fonds vert pour le climat, dont le Bénin, le Burkina Faso, le Maroc et le Togo. Cet appui est le résultat d'un long processus de renforcement des capacités et de planification de l'action climatique à travers l'initiative CoM SSA qui a conduit à l'organisation du premier dialogue structuré à Abidjan au sein du siège de la BAD où les collectivités territoriales africaines ont exprimé le besoin d'accéder aux financements climat et ont demandé à CGLU Afrique de se positionner sur ce sujet. CGLU Afrique a besoin d'un renforcement institutionnel en vue de l'accréditation GCF, et d'améliorer sa capacité à initier (identifier, formuler, concevoir et préparer) des projets en réponse aux besoins locaux exprimés par les villes, les territoires et leurs populations.

Cet exercice de renforcement des capacités s'appuiera sur les précédentes évaluations des lacunes de CGLU Afrique, les rapports d'audit et un exercice de synthèse entrepris aux fins de cette proposition de préparation, en suivant la structure des normes du GCF divulguée dans le « formulaire 5 : demande d'accréditation du GCF ». S'appuyant sur les rapports d'évaluation et d'audit précédents de l'Union européenne et de KPMG, ainsi que sur les commentaires de la FMCA (soumis le 27 août 2020), cinq principaux domaines d'action ont été identifiés pour que CGLU Afrique améliore son cadre de fonctionnement et sa capacité fiduciaire. :

- Mettre à jour la structure organisationnelle et la stratégie des Ressources Humaines de CGLU Afrique ;
- Mettre à jour le manuel des règles de procédures de CGLU Afrique, ses normes de fonctionnement et ses outils de suivi et d'évaluation des performances ;
- Mettre en place une unité de contrôle de gestion pour la planification financière et l'exécution et le suivi du budget, y compris la planification et la gestion de la trésorerie, car l'une des faiblesses de l'organisation est sa capacité plutôt faible en matière de planification et de gestion du budget et de la trésorerie ;
- Développe et mettre en œuvre un manuel de procédures de gestion du système de communication et d'information de CGLU Afrique, incluant la politique de sécurité et la politique de protection des données personnelles ;
- Concevoir et mettre en œuvre des politiques dédiées portant sur le respect de l'environnement, l'égalité des sexes, la transparence et l'intégrité, la lutte contre la corruption, la lutte contre toutes les formes de discrimination, ...

Dans ce contexte, CGLU Afrique a raisonnablement dimensionné son profil de demande d'accréditation selon les paramètres suivants :

- Taille du projet : Micro
- Fonctions fiduciaires : normes fiduciaires de base
- Niveau de risque environnemental et social des activités prévues : Catégorie C.

Certaines politiques sont en place à CGLU Afrique (gestion financière) mais doivent être mises à niveau et améliorées (mise en place d'un processus d'audit interne et d'un système de contrôle, ou correction de la politique d'approvisionnement). Certains autres systèmes ne sont pas du tout en place, comme les procédures KYC «Anti-Money Laundering» AML / CTM et «Know Your Customer». Une clarification et une harmonisation des processus, des politiques et des manuels annexes de CGLU Afrique est le principal livrable de cette étape, suivie d'une formation et d'un test au cours de la période pour garantir que les nouveaux systèmes sont efficaces et mis à jour en permanence.

Les normes fiduciaires seront d'abord revues, harmonisées et mises à jour. En s'appuyant sur les procédures environnementales et sociales existantes, un système E&S complet sera proposé et mis en œuvre, y compris un module Genre, pour garantir que UCGL-Afrique respecte les normes de base du GCF sur les projets de catégorie de risque C (risque faible). La capacité de gestion de projet sera également améliorée.

Stratégie d'identification des projets et programme de travail de l'entité Afrique de CGLU (EWP)

En tant qu'étape naturelle de l'exercice du processus d'accréditation, CGLU Afrique vise à se préparer à servir les villes et les gouvernements locaux africains en créant des pipelines de projets climatiques de haute qualité. Avec cette proposition de préparation, CGLU Afrique travaillera sur son premier programme de travail d'entité en construisant la méthodologie pour sélectionner et lancer des projets, en utilisant ses fortes capacités à consulter les parties prenantes et en s'appuyant sur les programmes nationaux.

CGLU Afrique sera en mesure de constituer un pipeline de projets sous l'angle de ses compétences spécifiques. CGLU Afrique explorera la CDN, le PAN, le programme pays et les plans climatiques régionaux mis à jour disponibles pour le Maroc, appelés PTRC, afin d'identifier les projets qu'il est pertinent de développer sous un angle régional. L'exercice a déjà commencé avec la région Souss-Massa, et la documentation locale a déjà été partagée et analysée. Afin de se conformer à son profil régional, CGLU Afrique s'engagera également avec les AND du Sénégal, du Bénin et du Mali pour discuter de l'opportunité de soumettre des projets climatiques pertinents au niveau local au GCF pour ces pays

Engagement du secteur privé

Une attention particulière sera portée à la complémentarité avec les acteurs du secteur privé, en particulier les institutions financières qui sont des acteurs clés pour monter des projets bancables. Des discussions sont en cours, pour évaluer la complémentarité de CGLU Afrique avec une institution financière majeure, CGLU Afrique pouvant apporter une capacité de mise en réseau, de consultation et d'appel à projets, et l'institution financière l'accès à des instruments financiers diversifiés, tels que prêts, fonds propres, garanties et la capacité de construire des structures de financement mixtes. Cette approche innovante et collaborative est pensée comme une expérience pionnière à répliquer plus loin hors du Maroc.

Par conséquent, la subvention servira à développer une « stratégie d'implication du secteur privé ». Un dialogue structuré entre l'AND marocaine, CGLU Afrique et les entités accréditées du secteur privé opérant au Maroc sera organisé pour discuter des principales

caractéristiques d'une "stratégie d'implication du secteur privé" qui contiendra un cadre de coopération entre CGLU Afrique et au moins une institution financière, ainsi qu'un processus d'origination de projets du secteur privé pour des projets résilients au climat et à faible émission de carbone au niveau des villes et des gouvernements locaux.

Le développement d'une note conceptuelle

CGLU Afrique s'appuiera sur l'expérience de développement d'un portefeuille de projets au niveau infranational déjà réalisé avec l'Union européenne dans le cadre de l'initiative CoM SSA et développera un premier projet pilote dans la région de Souss-Massa, située au sud du Maroc.

L'objectif principal de cet exercice pilote est d'aider à formaliser l'approche ascendante en vue de faire contribuer activement les autorités locales à la mise en œuvre de la CDN au Maroc. Cette approche pilote démontrera davantage la valeur ajoutée du processus de décentralisation et montrera d'une part comment les CDN peuvent fournir un cadre pour la politique locale sur le changement climatique et, d'autre part, comment les gouvernements locaux et régionaux peuvent soutenir la mise en œuvre des CDN. .

La note conceptuelle sera élaborée dans le cadre du dialogue structuré qui sera organisé entre les deux parties nationales et infranationales, à l'issue duquel un MoU sera signé. Le protocole d'accord précisera les responsabilités des parties, les différents projets qui feront l'objet d'une territorialisation, et les financements identifiés pour ces projets, ainsi que le système de suivi local qui doit être aligné sur le système de rapport national. Le projet pilote dans le Souss-Massa offre un cadre pilote favorable qui permettra de développer un pipeline complet de projets allant dans le sens de l'objectif de cette proposition.

Partage des connaissances et apprentissage

Le cas du projet climat territorial Souss-Massa sera ensuite partagé avec les membres, villes, régions et pays de CGLU Afrique. Un grand événement rassemblant au moins 5 délégations (points focaux du GCF, maires des villes, représentants des provinces et sous-régions, ONG et secteur privé) sera invité à assister à un événement de haut niveau au Maroc. Les 4 pays qui ont déjà accordé leur lettre de nomination à CGLU Afrique aux fins de la demande d'accréditation seront les invités prioritaires de l'événement.

Pendant toute la durée de la mise en œuvre, en effet, CGLU Afrique maintiendra des relations étroites et rendra compte à plusieurs acteurs clés au Maroc, à savoir le ministère de l'Intérieur, les entités déjà accréditées au Maroc (CDG Capital, ADA et Attijariwafa bank), le GCF NDA, d'autres représentants du gouvernement et du secteur privé, le Center for Climate Change. Cela assurera la coordination globale et le partage des tâches entre les divers programmes de préparation soutenant la NDA marocaine.

Le partage des connaissances portera à la fois sur le processus d'accréditation et sur le développement de projets dans le cadre de la territorialisation des CDN. La formation durera 3 jours et comprendra une visite de terrain dans les environs d'Agadir (capitale du Souss-Massa, car la préparation de la note conceptuelle et les résultats seront largement présentés lors de l'événement, en tant que business case pionnier). La visite de terrain vise à rencontrer les autorités locales dans leurs locaux, à montrer quelques paysages où les effets du changement climatique peuvent être observés, et à montrer des éléments naissants de réponse

des autorités régionales, et le futur site du projet. Cette visite de terrain est extrêmement importante dans le programme de l'événement et fait la différence avec des présentations purement théoriques. Les participants seront invités à divulguer des analyses de rentabilisation et à partager leurs défis, obstacles, opportunités et réussites de manière interactive. L'organisation respectera le protocole et les nouvelles règles et restrictions sanitaires en vigueur en raison du COVID-19. Une plate-forme en ligne sera lancée lors de l'événement et servira de véhicule pour un apprentissage permanent à long terme entre pairs.

3. PRESTATIONS

Dans le cadre de la mise en oeuvre des activités prévues par le Readiness par CGLU Afrique, le consultant est appelé à travers cet appel d'offre à la réalisation de la mission de conseil pour la réalisation des activités suivantes :

Activité 1.2.6.1 : Recueillir et examiner les pièces justificatives requises pour les sections 1, 2, 3, 4, 5 et 7 de L'OAS

Activité 1.2.6.2 : Si nécessaire, identifier les lacunes potentielles qui pourraient subsister et proposer un plan d'action pour développer la documentation manquante.

Activité 1.2.6.3 : Traduire les documents clés en anglais avant de les soumettre au GCF

Le Consultant est appelé à accompagner CGLU Afrique à la réalisation de cette activité qui s'inscrit dans le cadre des activités prévues par le Readiness en d'assurer l'accréditation de CGLU Afrique au Fonds Vert pour le Climat et ce conformément à la durée prévue pour cette activité dans le Readiness.

4. LIVRABLES

Le consultant est appelé à remettre les livrables suivants :

Livrables 1.2.6.1 :

- Rapport d'examen de la documentation pour les sections suivantes de l'OEA : 1,2,3, 4, 5 et 7 ainsi que toute la documentation à l'appui disponible dans un dossier spécifique dédié au processus d'accréditation
- Documents justificatifs téléchargés sur la plate-forme OAS du GCF

Livable 1.2.6.2 :

- Bref rapport identifiant les éventuelles lacunes restantes et un plan d'action pour développer la documentation manquante.

Livable 1.2.6.3 :

Documents clés (résumés exécutifs et pièces nécessaires) traduits en anglais pour soumission à l'équipe d'accréditation du GCF

5. BORDEREAU DES PRIX

L'offre financière devrait suivre le modèle ci-après

Bordereau des prix et détail estimatif relative à Objet du marché

Désignation	Nombre de Jours	Prix unitaire	Prix Total
Activité 1.2.6.1 : Recueillir et examiner les pièces justificatives requises pour les sections 1, 2, 3, 4, 5 et 7 de L'OAS Activité 1.2.6.2 : Si nécessaire, identifier les lacunes potentielles qui pourraient subsister et proposer un plan d'action pour développer la documentation manquante. Activité 1.2.6.3 : Traduire les documents clés en anglais avant de les soumettre au GCF			
Total HT			
TVA 20%			
TOTAL TTC			

Arrêté le présent bordereau à la somme de Euros.... HT.

6. MODALITES DE PAIEMENT

Le Consultant sera payé selon les modalités suivantes :

- 30% du contrat à dix jours après la signature du contrat
- 70% du prix sera payé à la remise du livrable provisoire lié à l'activité